



Le Bessat Aujourd'hui

FÊTE DU VILLAGE
Nouveau format et
plaisirs retrouvés !



HISTOIRE DU VILLAGE
1940-41, un vrai
hiver au Bessat

BULLETIN SPÉCIAL ÉCOLE

Une rentrée riche
en changements

SOMMAIRE

03 Ça s'est passé au Bessat !

06 Le saviez-vous ?

08 École du Bessat

10 Comme si vous y étiez

12 Un peu d'histoire

14 Vie des associations

15 Communiqué / A savoir

19 Etat civil

20 Agenda

20 Services / Commerces



Retrouvez la commune
du Bessat sur internet
et les réseaux sociaux



@mairielebessat



mairie-le-bessat.fr

 Le Bessat

L'ÉQUIPE DE LA COMMUNE DU BESSAT

Employés municipaux : Fabienne BAVUT, Marie-Andrée BORNE, Nathalie MAILLON, Jérôme RULLIERE, Evelyne TARDY

Maire : Isabelle VERNAY, **1^{er} Adjoint :** Henri BÉNIÈRE, **2^{ème} adjoint :** Christine VEY, **3^{ème} adjoint :** Benjamin PIGNARD

Conseillers municipaux : Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Franck DUMAS, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Marie MONTEIL, Bernard VILLEMAGNE

LE BESSAT AUJOURD'HUI

Publication quadrimestrielle de la Commune du Bessat - 50 rue du Féria - 42660 Le Bessat

Directrice de la publication : Isabelle VERNAY
Rédacteurs : Isabelle VERNAY, Christine VEY, Benjamin PIGNARD, Gérard MATHERN, Daniel TARDY, Foyer Rural du Bessat, APE, Michel ACHARD
Photo : Isabelle VERNAY, Robert GONTHIER
Mise en page : Commune du Bessat

Photo de couverture : QUALI-CITE Rhône Alpes
Imprimé par nos soins à 350 exemplaires.

LE MOT DU MAIRE



La rentrée scolaire s'est déroulée sous de bons auspices avec la création d'une troisième classe pour laquelle nous nous sommes battus, élus et parents d'élèves. L'effectif est en hausse avec 53 enfants, sans compter les

moins de 3 ans accueillis les matins. Avec une projection de 60 élèves en 2022-2023 et 61 en 2023-2024 il était impensable de rester sur 2 classes avec 5 niveaux en élémentaire. Nous souhaitons donc la bienvenue aux nouvelles enseignantes Emma Bonnet et Lise Roche qui ont rejoint l'équipe formée par Maryline Ferret (directrice) et Thiphaine Greuet.

Nous nous réjouissons aussi que la vie collective ait repris ses droits ! Les terrasses des cafés et les restaurants ont retrouvé leur animation. Les associations ont enfin recommencé leurs activités pour le plus grand plaisir de leurs adhérents. Et la mairie a programmé une nouvelle matinée citoyenne le 13 novembre prochain. Ce sera l'occasion de retisser des liens dans un effort commun et autour du verre de l'amitié.

Au chapitre des travaux, ceux de la maison d'assistantes maternelles sont enfin terminés. Marine Mayer et Aurélie Montuclard ont commencé à accueillir des enfants depuis le 18 octobre.

Quant à ceux de la voirie entre le giratoire et l'école ils ont débuté et devraient durer jusqu'au 20 novembre. Nous aurons bientôt une entrée de village accueillante et sécurisée avec une chaussée rétrécie pour ralentir la vitesse, de larges trottoirs et un cheminement piéton qui reliera en toute sécurité la grande rue à l'aire de jeux et la rue du Féria. La mise en zone 30 se fera à l'issue des travaux, avec des radars pédagogiques aux deux entrées du village.

Nous pouvons aussi nous féliciter de l'attractivité de notre commune. Nombreuses sont les demandes d'achats ou de locations au Bessat et nous avons récemment délivré trois permis de construire. Si l'on prête attention aux raisons du choix pour notre village, reviennent systématiquement la notion de qualité de vie et la proximité de la nature.

La nature au Bessat, c'est aussi la taille des haies. En ce début d'automne, c'est le bon moment ! Elle est indispensable pour l'entretien des végétaux et c'est une obligation réglementaire tant en ce qui concerne la défense de notre cadre de vie que la sécurité des passants. C'est donc une obligation citoyenne, mais aussi légale. Vous trouverez dans ce bulletin un rappel sur l'obligation d'égagage.

Je vous souhaite un bel automne et vous donne rendez-vous le 8 janvier pour une réunion publique, couplée avec les traditionnels vœux et l'accueil des nouveaux habitants installés sur la commune en 2020 et 2021.

Isabelle VERNAY

11 Juin 2021

LES PARENTS SE MOBILISENT



Action des parents d'élèves de l'école du Bessat, soutenue par les élus municipaux, pour obtenir l'ouverture d'une 3ème classe.

22 juin 2021

TRAVAUX AU CIMETIÈRE



La commune met désormais à la disposition des familles un caveau provisoire ou dépositaire, destiné à accueillir temporairement et après mise en bière le corps des personnes en attente de sépulture et ce pour une durée maximale de 6 mois.

21 juin au 2 juillet 2021

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



102 adolescents et adolescentes ont participé au séjour de cohésion dans le cadre du SNU (Service National Universel). Plusieurs actions d'éducation à la citoyenneté étaient prévues au programme dont, en partenariat avec la commune, 2 chantiers : la collecte des déchets sur le site de la Croix de Chaubouret et la mise en valeur (débroussaillage) du Bachat vers le Chalet des Alpes.

26 juin 2021

SPECTACLES POUR ENFANTS



Trois spectacles pour enfants et tout public distillés par la compagnie **ppcmArt**, en plein air, au pied de la Maison Communale.

27 juin 2021

CHAMPIONNATS AURA DE V.T.T.



Avant une manche de la Coupe de France en 2022, Le Bessat a accueilli la 23^e édition de la TransVTT Pilat, support du championnat Auvergne Rhône-Alpes de VTT Cross-Country à laquelle ont participé plus de 300 coureurs. Les organisateurs ont dû s'adapter à des conditions météorologiques compliquées, l'orage les obligeant à annuler la course espoirs seniors masculins.

2 juillet 2021

KERMESSE



Kermesse de l'école, pour célébrer la fin d'année scolaire, à l'initiative de l'association des parents d'élèves (APE). Au programme : spectacle de fin d'année des enfants, jeux, cadeaux et buvette.

2 septembre 2021

RENTRÉE DES CLASSES

Rentrée des classes, puis le 6 septembre, ouverture d'une 3^e classe avec la nouvelle enseignante : Emma BONNET (voir article page 8)

12 septembre 2021

TRAIL DU B.S.H. - 21^{ÈME} ÉDITION



Après une édition 2020 annulée pour cause de pandémie, l'édition 2021 a réuni 213 coureurs sous un grand soleil.

15 octobre 2021

HOMMAGE À SAMUEL PATY



Minute de silence et travail sur les valeurs de la République et le rôle de l'école, avec les écoliers.

18 octobre 2021

OUVERTURE DE LA MAM

29 octobre 2021

L'A.P.E. FÊTE HALLOWEEN



Récolte de bonbons chez les villageois, puis célébration d'Halloween à la salle communale avec quasiment 40 enfants déguisés !

30 septembre 2021

TRAVAUX DE VOIRIE

Début des travaux de **réfection** et de **sécurisation** de la voirie entre le giratoire et l'école :

- optimisation du tracé de sortie du giratoire pour réduire la vitesse;
- implantation d'un radar pédagogique pour réduire la vitesse;
- mise aux normes PMR des trottoirs et du cheminement grande rue -> aire de jeux

Les travaux ci-dessus ont été entrepris par la commune, dans la continuité de la mise aux normes de la Grande rue réalisée l'an dernier, et sont financés à 25 % par le Plan de Relance du Département.

C'est l'entreprise *Borne TP* qui exécute ces travaux, tout comme la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus (prise en charge par la Région à 100% pour un coût estimatif de 25 000 € HT).

La réfection de la chaussée, responsabilité du Département de la Loire, sera assurée par leurs soins de manière autonome.



FÊTE DU VILLAGE !

ENFIN DE RETOUR !

ÇA S'EST PASSÉ AU BESSAT !



Le groupe Latmen a fait bouger les têtes jusque tard dans la soirée !



Sous le chapiteau, jeunes et moins jeunes ont pu partager leurs pique-niques en musique.

Après 2 années sans Fête du Village, pour cause de Covid, le **Foyer Rural du Bessat** a enfin pu faire renouer les Bessataires avec les joies de la fête ! Ça s'est passé le dernier week-end d'août, sous des températures fraîches mais avec des visages plein de sourires !

- Au programme, de la soirée :
- pique-nique musical sous chapiteau, accompagné par le groupe local *La Triplette de Bellevue*;
 - lâcher de ballons;
 - buvette;
 - concert du groupe *Latmen*;
 - feu d'artifice (subventionné par la Mairie).



La Triplette de Bellevue a donné voix aux chansons choisies par le public.

Cette nouvelle formule pour la Fête du Village fut un succès : vivement l'année prochaine !



Dans un contexte sanitaire encore difficile, les Bessataires ont répondu présents en nombre, heureux de profiter à nouveau de temps festifs !



Reporté successivement depuis 3 ans pour cause météo, le traditionnel feu d'artifice était enfin de retour ... et en grandes pompes !!!

LE QUOTIDIEN DE FABIENNE, MARIE-ANDRÉE ET EVELYNE

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) jouent un rôle prépondérant à l'école, auprès de nos enfants et aux côtés de l'enseignant. Elles ne dépendent pas de l'Éducation nationale mais appartiennent toutefois à la communauté éducative. Elles sont recrutées et placées sous l'autorité de la commune.

La mairie du Bessat emploie dans son école trois ATSEM pour assurer l'accueil des enfants, une aide pédagogique à l'enseignante de maternelle, l'animation de la garderie périscolaire et de la cantine et l'entretien des locaux.

«*Bras droit*» de l'enseignante, l'ATSEM se doit d'être «*multitâche*». Avec des missions diverses et variées à accomplir, en relation étroite avec l'enfant. «*En parallèle de l'entretien des locaux et du ménage réalisé matin et soir, nous participons à l'accueil des élèves le matin, préparons et encadrons les ateliers pédagogiques, d'arts plastiques ou de motricité. Nous sommes en charge de la garderie, de la surveillance de la sieste et des activités périscolaires, nous soignons les petits bobos et consolons les enfants* » disent-elles.

Sur le temps scolaire, Fabienne, Marie-Andrée et Evelyne servent de deuxième paire d'yeux pour veiller sur la classe : résoudre les conflits, soigner un bobo, consoler un chagrin. Dans le cadre de leur activité, elles dirigent le travail de petits groupes d'élèves, font reformuler la consigne, s'assurent que les enfants tiennent bien leur crayon, tracent les lettres dans le bon sens. Elles stimulent aussi l'autonomie des plus grands : «*Les enfants apprennent à faire seuls, mais au départ, ils ont besoin d'agir sous le regard de l'adulte.* » Elles doivent aussi résoudre les mille petits soucis qui arrivent dans un groupe de vingt-huit jeunes enfants : les accidents de pipi, les vomis, les appels aux parents pour venir chercher un enfant malade, les petites et grosses bêtises qui demandent d'avoir des yeux partout et la serpillère toujours à portée de main. «*Un métier de l'ombre*» qui n'en reste pas moins indispensable, d'autant plus dans cette période de crise sanitaire où elles

consacrent davantage de temps au ménage.

Nos trois ATSEM encadrent aussi le temps méridien et la cantine. L'ATSEM du matin est chargée de téléphoner au prestataire Elios dès 8h45 pour réserver les repas du lendemain et de prendre les tickets pour les repas occasionnels. A la cantine, elles s'assurent que les enfants aillent faire pipi et se lavent correctement les mains avant et après le repas. Elles assurent le service : il faudra parfois convaincre un enfant de la nécessité de goûter avant de décréter qu'il n'aime pas.

Elles ont aussi un rôle de surveillance, veillant notamment au calme et au bon déroulement du repas. Puis elles raccompagnent les enfants à l'école et Fabienne revient pour assurer le nettoyage notamment le balayage, le lavage des tables, des assiettes et des plats et le rangement. Les journées sont intenses et le travail avec de jeunes enfants nécessite beaucoup de concentration et d'énergie. L'environnement de travail est très bruyant, entre cris, pleurs et éclats de rire ! Et les meubles étant faits pour les enfants, le dos est aussi soumis à rude épreuve !



CARTE D'IDENTITÉ



Prénom : Fabienne
Nom : BAVUT

En poste depuis 15 ans, assure le ménage et la garderie du matin, elle est présente à l'école les matins sauf le jeudi et encadre la cantine. Le matin dès 6h30 elle assure le ménage des

locaux puis à partir de 7h30 elle accueille les enfants inscrits à la garderie. Comme ses collègues, elle joue souvent le rôle de messagère entre la famille et son binôme professeur des écoles : mauvaise nuit ou difficultés familiales, elle prête une oreille attentive aux familles pour que l'école puisse mieux s'adapter au rythme et aux besoins de l'enfant. Elle est aussi employée pour faire le ménage de la mairie et de la maison communale, les remplacements à l'agence postale et l'état des lieux et la remise des clefs lorsque la salle polyvalente est louée.



CARTE D'IDENTITÉ



Prénom : Sophie
Nom : BILLAUT

Elle remplacera Fabienne Bavut qui a demandé une disponibilité d'un an, à partir du 8 novembre 2021. Sophie a une expérience dans le Nord en tant qu'ATSEM et elle est titulaire d'un CAP petite enfance. Nous lui souhaitons la bienvenue.

CARTE D'IDENTITÉ



Prénom : Marie-Andrée
Nom : BORNE

En poste depuis 17 ans, est chargée de la garderie du soir et fait un peu de ménage. Présente à l'école les après-midis, elle assure aussi la cantine et le périscolaire du soir. C'est elle qui

surveille la sieste, connaît les habitudes de chacun, glisse le doudou sous la couverture avant la cantine pour qu'il attende l'enfant, pendant que la maîtresse travaille avec les plus grands.



CARTE D'IDENTITÉ



Prénom : Évelyne
Nom : TARDY

En poste depuis 34 ans est présente les jeudis matin et assure la cantine du jeudi.

Nous remercions Fabienne Bavut de son implication et de sa conscience professionnelle lors de toutes ces années passées à l'école et à la mairie. Et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite, sachant qu'elle a demandé, et obtenu, une mise en disponibilité d'un an à compter du 8 novembre 2021 afin de revoir son orientation professionnelle.

Au revoir et bonne chance Fabienne !

DU NOUVEAU À L'ÉCOLE DU BESSAT !

Cette nouvelle année scolaire, longtemps incertaine en termes de moyens humains, a finalement débuté par une excellente nouvelle : la mise en place d'une troisième classe pour un effectif total de 53 enfants. Les prévisions d'enfants scolarisés allant crescendo, cette troisième classe, devrait être pérennisée sur les années à venir.

Cette année ce sont donc 4 enseignantes qui sont affectées au Bessat : Maryline Ferret en maternelle et directrice de l'établissement scolaire, Tiphaine Greuet et Lise Roche pour la classe de CP - CE 1 (chacune à mi-temps) et Emma Bonnet en charge de la classe de CE2 - CM1 et CM2.

4 enfants en Toute Petite Section seront accueillis à partir du 8 novembre.

Des projets toujours aussi intéressants guideront les enfants au fil des semaines, la culture (*Jazz au sommet*, bibliothèque, musique, école et cinéma, théâtre...), l'environnement (ONF, école en plein air), la gastronomie (*Semaine*

du goût), le traitement de l'information (*Semaine de la presse en mars*). Outre ces connaissances, les enfants de CP, CE1 et CM 2 bénéficieront en juin d'un stage piscine.

Durant l'année scolaire les enseignantes mettent en place « *Le marché des connaissances* ». Chaque enfant ou toute personne adulte passionnée par un sujet, pourra exposer son intérêt pour tel ou tel thème afin de partager son savoir ou savoir-faire, après l'aval de l'équipe enseignante. Cette initiative avait déjà vu le jour l'an passé.

Nous tenons à remercier les enseignantes pour les travaux réalisés pendant l'été, et leur engagement pour l'ouverture de la troisième classe, afin d'accueillir les écoliers dans de très bonnes conditions à la rentrée.

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire.



De gauche à droite : Emma Bonnet (nouvelle enseignante en charge des CE2 - CM1 - CM2), Tiphaine Greuet (CP - CE1) et Maryline Ferret (nouvelle directrice de l'école)



De gauche à droite : Tiphaine Greuet et Lise Roche (en charge à mi-temps alterné des CP - CE1) et Maryline Ferret (nouvelle directrice de l'école)



Les élèves du primaire célèbrent la création d'oiseaux en origami avec leurs nouvelles maîtresses !

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DU BESSAT

VISITE EN IMAGES



Orientée au sud, la pièce principale intègre une cuisine équipée et une grande aire de jeu pour les enfants.



Le couloir d'entrée dessert les chambres sur la droite et les sanitaires, sur la gauche.



Les sanitaires, ouverts sur la pièce principale, profitent de la luminosité des lieux.



Encore en phase d'aménagement, le jardin pourra accueillir les enfants dans les semaines qui arrivent. Il se trouve au fond de l'impasse de la Burle.



Au calme, les chambres donnent sur l'impasse de la Burle.

La Maison d'Assistante Maternelle en chiffres :

- 18** octobre : date d'ouverture de la MAM
- 8** lits pour assurer un doux repos à nos têtes blondes.
- 2** assistantes maternelles au soin des enfants
- 120** m² dédiés à la garde des enfants
- 8** enfants gardés au sein de la MAM
- 2** mois : âge de l'enfant le plus jeune
- 6** ans : âge de l'enfant le plus vieux

1940-41 AU BESSAT

UN VRAI HIVER ET UN FUTUR MARÉCHAL

Texte : Michel Achard - Gérard Mathern - Daniel Tardy

Dans l'Histoire du ski au Pilat, j'ai tenté de montrer que les hivers d'autrefois n'étaient pas toujours aussi terribles que les anciens nous le racontaient à la veillée. Mais il est exact qu'on a connu des saisons mémorables, notées comme exceptionnelles par les contemporains, et aggravées par le manque d'équipements et les conditions matérielles. Citons, entre autres, 1830, 1842, 1864, 1879, 1885, 1929. Plus près de nous, nous avons subi la longue étreinte du froid de 1962-63, et l'inoubliable février 1956, avec les moins trente à l'Éillon, en contraste avec la douceur de janvier.

L'hiver 1940-41 s'ajoute à la liste. Une neige abondante tombe dès début décembre. A la fin du mois, on skie à Saint-Etienne. S'ensuit une vague de froid début janvier. Un redoux bref mais sévère se produit la dernière semaine. L'hiver revient de février à avril, toujours sérieux, mais plus modéré. Début janvier, la route du Bessat est totalement bloquée par

d'impressionnantes congères. Le 5^e régiment d'infanterie (dont nous reparlerons plus loin) mobilise ses mulets pour monter le ravitaillement et le courrier. Il leur faut parfois quatre heures pour arriver au Bessat. Les rues sont envahies par la neige. Grâce à notre ami Auguste Morel, fervent skieur, nous disposons de nombreuses photos. Vous en trouverez certaines ci-joint.





Il faut ajouter à ces conditions difficiles la situation de l'époque. L'été précédent, notre pays et son armée se sont effondrés en quelques semaines devant les Panzer de l'oncle Adolf. Par chance, notre région se trouve jusqu'en novembre 1942 en « zone nono » (non occupée). On tente de retrouver une vie normale, avec l'obsession de se procurer de la nourriture et du charbon. La pratique du sport étant encouragée par le nouveau régime de Vichy, le ski reprend rapidement. Les championnats de France

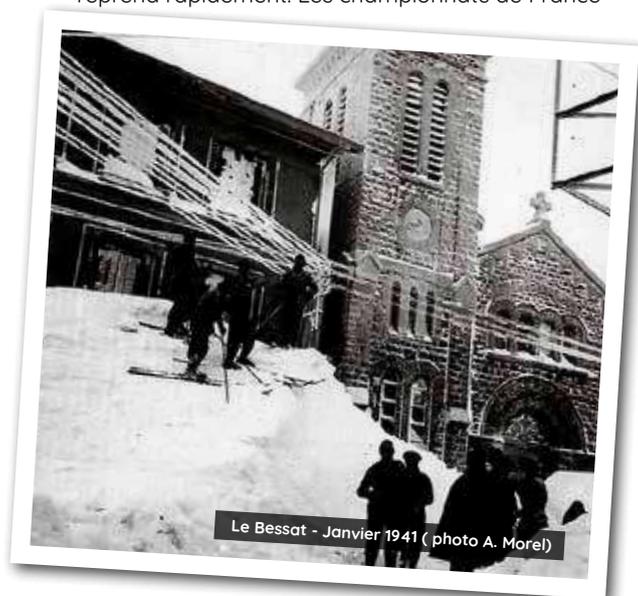
faut bien entendu composer avec les difficultés de ravitaillement et des transports très aléatoires. Notons que le Bessat-Sports-d'Hiver n'est fondé qu'en 1947, et que Roger Bargeton, qui fera beaucoup pour le ski scolaire, n'arrive comme instituteur qu'à la rentrée de 1941.

Les accords d'armistice de 1940 ont laissé un semblant d'armée à la France. Une des unités non dissoutes, le 5^e régiment d'infanterie, est affectée à Saint-Etienne. Sa section d'éclaireurs-skieurs s'installe au Bessat. Une seule source parle de 52 militaires. J'ignore où ils sont cantonnés. Seule, la colonie de la Croix-rouge est assez vaste. Nous avons vu leur rôle dans l'approvisionnement du village en janvier. Ils participent bien entendu aux diverses compétitions.

Fin janvier, on leur remet un fanion lors d'une cérémonie avec photographe et journalistes. Un mois plus tard, ils reçoivent la visite éclair du général commandant le 13^e corps d'armée. Visite jugée sans doute moins importante, sans photographe, et relatée par un court article. Il est vrai que ce général est alors peu connu, du nom de Jean de Lattre de Tassigny. Ceux qui bravent le froid pour voir son képi étoilé ne peuvent pas deviner son futur rôle.

En novembre 1942, il est un des rares à tenter de s'opposer à l'invasion de la zone Sud. Emprisonné, il parvient à s'évader et à rejoindre la France libre. En août 1944, il débarque en Provence avec la 1^{ère} armée. Et en mai 1945, à Berlin, c'est lui qui reçoit, au nom de la France, la capitulation nazie. Il reste, avec Juin, Leclerc et Koenig, un des derniers maréchaux de France.

Les temps ont bien changé au Bessat : les congrès se font rares, et nous n'avons même plus de maréchal...ferrant !



ont lieu à Superbagnères en février. Notre Auguste « Dudu » Masson, de la Jasserie, intègre l'équipe de France. Le « Groupement régional Forez-Velay-Vivaraais » (nouveau nom du Comité) organise au moins sept compétitions au Pilat, avec une volonté (d'ailleurs générale) de privilégier les disciplines nordiques. Il

NOUVEAUTÉ

VEILLÉE SPORTIVE

C'était la nouveauté de la rentrée avec le Foyer Rural, chaque jeudi à partir de 19h00 : la veillée sportive ! Destinée à toutes celles et ceux qui ont envie de se maintenir en forme, la séance de renforcement musculaire global est animée par Nicolas Kroll et se tient à la salle du bas, de la Maison Communale. Elle est ouverte à tous niveaux physiques, à la seule condition d'être adhérent au Foyer Rural du Bessat.



A ce jour, le groupe de participants aux Veillées Sportives est composé d'une dizaine de filles et garçons.

ADHÉSION

LE BESSAT BICYCLE



Envie de faire du VTT entre copains sur de beaux sentiers techniques au Bessat et alentours ? Les vététistes du Bessat Bicycle roulent en semaine et le week-end et vous êtes les bienvenus ! - Contact : 06 07 25 47 39

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Foyer Rural du Bessat

Site internet : www.foyerrural-lebessat.pagesperso-orange.fr

E-Mail : foyerruraldubessat42@gmail.com

Société de chasse communale

Site internet : www.fdc42.chasseauvergnernhonealpes.com

Association des Parents d'Elèves

E-Mail : apedubessat@hotmail.com

Bessat Sports d'Hiver (BSH)

Site internet : www.bessatskiclub.fr

E-Mail : olivier.coupat@orange.fr

Bibliothèque municipale

Site internet : www.mairie-le-bessat.fr

E-Mail : biblio.lebessat@gmail.com

Syndicat d'Initiative

Site internet : www.pilat-tourisme.fr/pratique/offices-de-tourisme/nos-bureaux

E-Mail : si.lebessat@gmail.com

Le Bessat Bicycle

Site internet : assoVELO.wixsite.com/lebessatbicycle.com

E-Mail : lebessatbicycle@ik.me

[GRATUIT] BON D'ACHAT RELANCE

Face à la crise sanitaire, la CCMP a décidé d'allouer une enveloppe d'aide supplémentaire de plus de 63 000 € pour permettre aux ménages du territoire de consommer localement, grâce à un **bon d'achat de 10 € offert à chaque foyer**. Cette action, valable jusqu'au 31 décembre, vise à soutenir les commerçants et établissements du territoire des Monts du Pilat ayant subi une fermeture administrative durant 2020 et/ou 2021.

Votre bon d'achat est à retirer en mairie les vendredis de 17h à 19h. Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

De quoi s'agit-il ? D'un bon de 10 euros par foyer offert par la CCMP, à valoir dans les 16 communes du territoire.

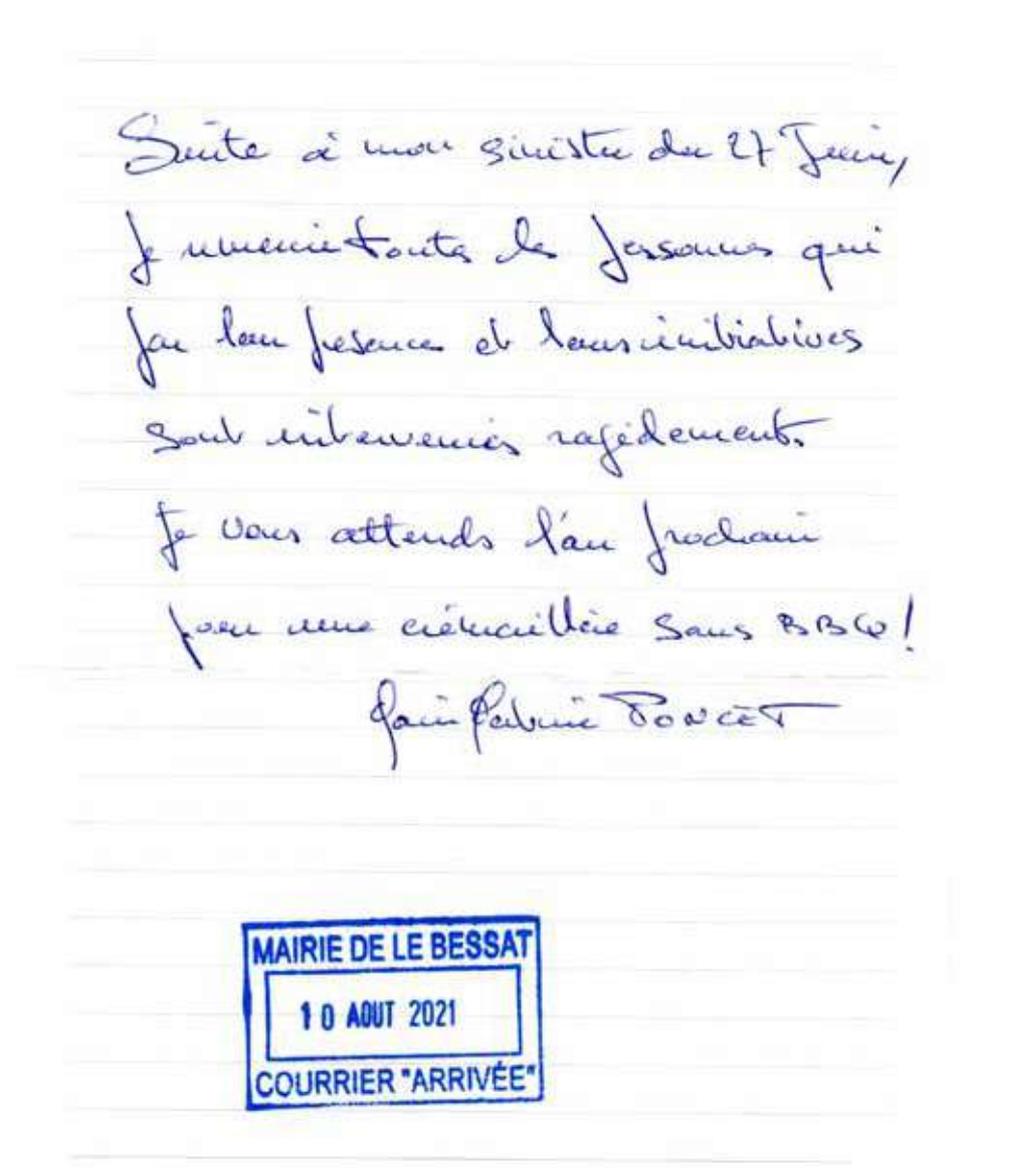
Où l'utiliser ? Auprès des commerces qui ont connu une fermeture administrative en 2020 et 2021 et qui acceptent de participer à l'opération (ils doivent apposer une affichette destinée à informer de l'acceptation des bons).

Qui peut en bénéficier ? Chaque foyer qui a sa résidence principale sur la commune du Bessat.



REMERCIEMENTS

Suite à l'incendie qui s'est déroulé à son domicile le 27 Juin dernier, Madame Poncet a souhaité faire passer un mot aux Bessataires :



TRANSPORTS EN COMMUN : LIGNE L12



Au 1^{er} septembre 2021, la Région a repris la compétence transports interurbains et scolaires dans sa totalité. Par souci de cohérence, une seule marque « Cars Région » est désormais déployée. Cette harmonisation est en particulier visible avec un changement de l'ensemble des poteaux d'arrêts pour implanter un modèle régional unique, fonctionnel et esthétique, étudiés pour être accessibles au plus grand nombre, y compris les publics porteurs de handicaps. Aussi, pour la bonne compréhension de tous, la taille des signes a été adaptée, autorisant un maximum de 3 caractères. C'est pourquoi l'ensemble des lignes régionales connaît un renommage. La ligne 102 St-Etienne-Le Bessat-Bourg Argental devient donc désormais la ligne **L12**.

RÈGLES D'URBANISME

Nous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Dans tous les cas se renseigner auparavant en mairie.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau.
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

C'EST L'HIVER !



Je déneige :

- Le trottoir devant chez moi
- Le long de ma propriété
- ... et je stocke la neige de façon à ne pas gêner les piétons. Je n'en mets pas sur la chaussée.

La commune dégage :

- Le centre bourg (rues et parkings)
- Les routes
- Les parkings annexes
- Puis les chemins

En cas de fortes chutes, prévoyez de laisser votre véhicule (bien garé) dans le bourg pour être sûr de pouvoir partir le matin.

Si vous partez très tôt, merci de vous faire connaître en mairie afin d'organiser la tournée du chasse neige et de faciliter le travail souvent très matinal (4-5 heure le matin) de Jérôme.

Le département déneige la RD8.

Nous rappelons que dans certaines rues le stationnement est interdit par temps de neige, nous vous demandons donc de respecter la signalisation mise en place : chemin du Tremplin, rue de la Creuse et parking du Grand Bachat.

Rappel des Arrêtés Municipaux :

En période hivernale, le stationnement est strictement interdit sur le *chemin du Tremplin* et sur le *chemin de La Travarie*.

Dans *La Creuse* le stationnement est interdit par tous les temps pour permettre une circulation fluide et le passage des camions poubelles.

Nous rappelons aussi qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs. Dans tous les cas, prière de stationner sur les parkings ou les parties privatives. Ce que précise le code de la route :

- Stationnement abusif : Les usagers ne sont pas autorisés à rester plus de sept jours consécutifs à la même place (même sur un parking, encore plus sur la voie publique)
- Arrêt et stationnement dangereux : au niveau d'une intersection
- Arrêt et stationnement gênants : Dans les cas suivants, les usagers ne sont pas autorisés à s'arrêter ou à stationner : sur les trottoirs, sur les passages piétons, sur un emplacement GIG ou GIC.

ARBRES & LIGNES ÉLECTRIQUES

Lignes électriques : les distances à respecter

L'enjeu est d'importance. Il en va non seulement de la sécurité des personnes et des biens mais aussi de la qualité des services.

Une branche d'arbre, sous l'effet du vent, peut endommager une ligne électrique et priver une partie des habitants d'une commune de l'électricité.

Pour une ligne isolée (conducteurs gainés et torsadés) à basse tension, le bout des branches de l'arbre doit se trouver à au moins 1 m.

Pour les autres lignes à basse tension (fils nus) tout dépend de l'endroit où elles se trouvent :

- En agglomération, la distance à respecter est de 2 m en largeur et si l'arbre se trouve sous la ligne électrique, son sommet doit être au moins 2 m en dessous.
- Hors agglomération, la distance est de 3 m en largeur et toujours 2 m en hauteur.

Pour les lignes à haute tension, tout dépend des isolateurs (dispositifs d'accroche des câbles sur le pylône). Lorsqu'ils sont rigides, ils doivent être éloignés d'au moins 4 m de l'arbre en largeur et de 3 m en hauteur. Lorsqu'il s'agit d'isolateurs suspendus, la distance de la hauteur ne change pas, en revanche celle de la largeur passe de 4 à 5 m.

Électricité : qui est responsable ?

Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) :

- Si la ligne électrique surplombe son terrain et

que l'arbre a été planté après la construction de la ligne,

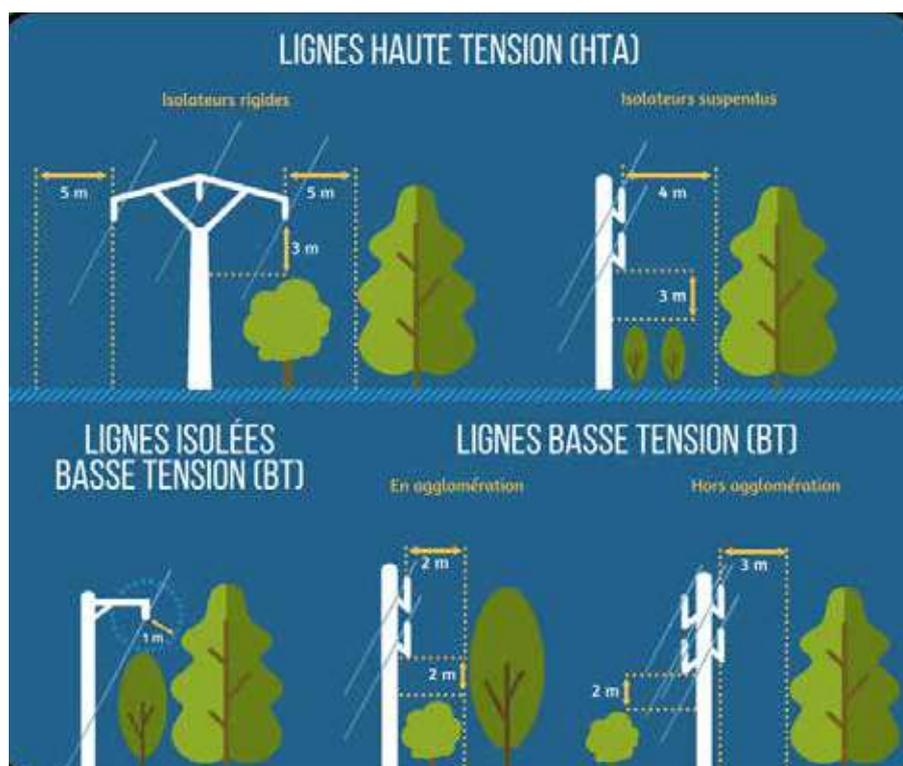
- Si l'arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation
- Ou encore si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

Dans tous les autres cas et notamment si l'arbre du jardin a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par Enedis. S'il appartient à l'organisme de prendre en charge l'élagage, laisser l'entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain.

Ligne téléphonique : encore à la charge des propriétaires

La loi pour la République numérique du 7 octobre 2016 a rétabli la servitude d'élagage. Le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange aux frais du propriétaire.



La servitude d'élagage

Tout propriétaire, que son terrain soit ou non traversé par une ligne électrique ou téléphonique, est soumis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle il doit couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique. Le maire peut d'ailleurs lui imposer d'élaguer ou d'abattre les arbres de sa propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Il a même le pouvoir de faire procéder à ces travaux aux frais du propriétaire négligent (article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales).

CIRCINO : UN JEU DE PLATEAU AU BESSAT

EN VENTE
À L'ÉPICERIE
LE BESSAT
GOURMAND

Votre commune est l'Héroïne
du jeu de plateau intergénérationnel
CIRCINO, le Chasseur de Trésors
- Destination Loire -

DESTINATION
LE BESSAT

2015
CG
Grescom Games

SORTIE OFFICIELLE
le 15 Octobre 2021

JEU DE DÉS 6+ 2-4 20'

NAISSANCES



Isaiah LESPERT,
le 18 juin 2021



Lysie JUAN,
le 17 août 2021

PACS



Auriane GIGOT &
Thibault DUMAS
le 15 octobre 2021

MARIAGE



Sara DJEMOUAI &
Antoine CLEMENSON
le 11 septembre 2021

DÉCÈS

Jacqueline
CHALENÇON
née KÜNG,
le 25 juillet 2021

- 11
NOV

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945
Célébration à 11h00, au monument aux morts.
- 13
NOV

2^{ÈME} MATINÉE CITOYENNE
Matinée d'actions collectives au service du village
- 4
DÉC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FOYER RURAL
À 10h00, à la salle communale.
- 8
JAN

RÉUNION PUBLIQUE & VOEUX DU MAIRE
À 10h00 à la salle communale, avec accueil des nouveaux habitants installés en 2020 et 2021.
- 8
JAN

GALETTE DES ROIS DU FOYER RURAL
À 18h00 à la salle communale.
- 21/22
JAN

NUIT BLANCHE DU PILAT
Trail et rando nocturnes.

LES SERVICES DU VILLAGE

- + SECRÉTARIAT DE MAIRIE**
Mardi : 10h - 12h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 17h - 19h
Tèl : 04 77 20 40 77
Mail : secretariat@mairie-le-bessat.fr
- + L'ÉQUIPE MUNICIPALE À VOTRE ÉCOUTE**
Lundi : 9h - 11h (sur RDV)
Vendredi : 17h - 19h
- + AGENCE POSTALE COMMUNALE**
Mardi au samedi : 9h - 12h
Tèl : 04 77 51 87 71
- + SYNDICAT D'INITIATIVE**
1er Janvier - 20 Septembre :
> samedi : 9h30 - 12h / 14h - 16h30
> dimanche : 9h30 - 12h
1er Novembre - 30 Mars :
> samedi et dimanche : 9h30 - 12h
Tèl : 04 77 20 43 76
Mail : si.lebessat@gmail.com
- + BIBLIOTHÈQUE**
Mercredi : 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h
Tèl : 09 75 40 08 07
Mail : biblio.lebessat@gmail.com
- + MARCHÉ TOURISTIQUE DE LA CROIX DE CHAUBOURET**
Dimanche & jours fériés : 11h - 19h
- + DÉCHÈTERIE DE ST-GENEST MALIFEAUX**
Lundi et vendredi 14h-17h
Mercredi et samedi 10h-12h et 14h-17h
(15 mai - 15 septembre : fermeture à 18h)



LES COMMERCES DU BESSAT

04 77 20 43 59

Épicerie BESSAT GOURMAND
Lundi-Samedi : 08h30-12h30 / 15h30-19h00
Dimanche : 08h30-12h30 Fermé le jeudi

04 77 20 40 64

Boulangerie ABRIAL
Ouvert de 8h00 à 13h00
Fermé le mercredi (jours à retrouver à La Poste)

04 77 20 40 99

Hôtel de France
Hôtel : ouvert du lundi soir au dimanche matin
Restaurant : mardi-dimanche (midi) / samedi (midi+soir)

06 81 57 38 08

Cap Oxygène
Balnéo bois : vendredi, samedi & dimanche / 10h-20h
Location matériel : 9h-17h (sem.) / 8h30-17h (weekend)

04 77 20 45 90

Bar Restaurant COPAINS COMME COCHONS
Ouvert du jeudi au dimanche. Autres jours sur réservation

06 68 37 07 30

Camion pizza PIZZA PILAT
Dimanche soir : 17h00 - 21h30

04 77 93 68 94

Bar Restaurant AUBERGE DU TREMPLIN
Ouvert du mardi au dimanche, midi et soir

04 77 20 43 10

Bois et Scierie ABRIAL

06 73 87 02 82

Poissonnerie ROBERT
Livraison à domicile en direct des ports de pêche
Résa : contact@poissonnerierobert.fr ou via téléphone

06 16 05 18 86

PIL'ATELIER - Sébastien GIUGGIA
Contact : sebastien-g42@live.fr ou via téléphone